



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-739

Version PDF

Ottawa, le 6 octobre 2010

### Avis de demandes reçues

#### Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 26 octobre 2010

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

### Requérante et endroit

1. **Société Radio-Canada**  
Québec (Québec)  
N° de demande 2010-1399-5
  2. **Société Radio-Canada**  
Ottawa (Ontario)  
N° de demande 2010-1398-7
  3. **Société Radio-Canada**  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
N° de demande 2010-1421-6
  4. **Société Radio-Canada**  
Winnipeg (Manitoba)  
N° de demande 2010-1423-2
  5. **Société Radio-Canada**  
Winnipeg (Manitoba)  
N° de demande 2010-1425-8
  6. **Société Radio-Canada**  
Edmonton (Alberta)  
N° de demande 2010-1389-6
- 
1. **Québec (Québec)**  
N° de demande 2010-1399-5

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue française CBVT-TV Québec.

La titulaire propose d'ajouter un nouvel émetteur numérique afin de desservir la région de Québec.

La titulaire exploite présentement un émetteur de TVN transitoire au canal 12 avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 1 020 watts (PAR maximale de 2 450 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 500,1 mètres). La titulaire propose de continuer l'exploitation de l'émetteur aux paramètres actuels après le 31 août 2011.

Le Conseil note que cette demande est conforme à l'*Avis n° SMBR-006-08 — Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie.

Le Conseil note également que cette demande aurait une incidence sur la population dans la zone régionale de desserte. La population diminuerait de 10 % (de 1 015 928 personnes à 919 832).

De plus, suite à l'approbation de cette modification et à la demande de la titulaire, le Conseil **révoquerait** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision numérique transitoire CBVT-DT à compter de la date de la décision concernant cette demande.

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1K9  
Télécopieur : 613-288-6257  
Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

888, rue St-Jean  
Québec (Québec)

**2. Ottawa (Ontario)**  
**N° de demande 2010-1398-7**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue anglaise CBOT-TV Ottawa.

La titulaire propose d'ajouter un nouvel émetteur numérique afin de desservir la région d'Ottawa.

La titulaire exploite présentement un émetteur de TVN transitoire au canal 25 avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 90 700 watts (PAR maximale de 165 000 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de

332,9 mètres). La titulaire propose de continuer l'exploitation de cet émetteur avec les paramètres actuels après le 31 août 2011.

Le Conseil note que cette demande est conforme à l'*Avis n° SMBR-006-08 — Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie.

Le Conseil note également que cette demande aurait une incidence sur la population dans la zone régionale de desserte. La population diminuerait de 15 % (de 1 566 150 personnes à 1 330 617).

De plus, suite à l'approbation de cette modification et à la demande de la titulaire, le Conseil **révoquerait** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision numérique transitoire CBOT-DT à compter de la date de la décision concernant cette demande.

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1K9  
Télécopieur : 613-288-6257  
Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

### **3. Halifax (Nouvelle-Écosse) N° de demande 2010-1421-6**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue anglaise CBHT-TV Halifax.

La titulaire propose d'ajouter un nouvel émetteur numérique afin de desservir la région de Halifax.

Le nouvel émetteur serait exploité au canal 39 avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 92 590 watts (PAR maximale de 157 540 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 266,47 mètres).

Le Conseil note que cette demande est conforme à l'*Avis n° SMBR-006-08 — Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie.

Le Conseil note également que cette demande aurait une incidence sur la population dans la zone régionale de desserte. La population diminuerait de 17 % (de 547 624 personnes à 452 958).

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
KIP 1K9  
Télécopieur : 613-288-6257  
Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

1840, chemin Bell  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

**4. Winnipeg (Manitoba)**  
**N° de demande 2010-1423-2**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue anglaise CBWT-TV Winnipeg.

La titulaire propose d'ajouter un nouvel émetteur numérique afin de desservir la région de Winnipeg.

Le nouvel émetteur serait exploité au canal 27 avec une puissance apparente rayonnée de 42 000 watts (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 138,6 mètres).

Le Conseil note que cette demande est conforme à l'*Avis n° SMBR-006-08 — Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie.

Le Conseil note également que cette demande aurait une incidence sur la population présente dans la zone régionale de desserte. La population diminuerait de 10 % (de 872 923 personnes à 782 283).

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
KIP 1K9  
Télécopieur : 613-288-6257  
Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

514, Avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba)

**5. Winnipeg (Manitoba)**  
**N° de demande 2010-1425-8**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue française CBWFT-TV Winnipeg.

La titulaire propose d'ajouter un nouvel émetteur numérique afin de desservir la région de Winnipeg.

Le nouvel émetteur serait exploité au canal 51 avec une puissance apparente rayonnée de 7 600 watts (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 138,9 mètres).

Le Conseil note que cette demande est conforme à l'*Avis n° SMBR-006-08 — Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie.

Le Conseil note également que cette demande aurait une incidence sur la population dans la zone régionale de desserte. La population diminuerait de 12,7 % (de 867 162 personnes à 756 925).

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1K9  
Télécopieur : 613-288-6257  
Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

514, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba)

**6. Edmonton (Alberta)**  
**N° de demande 2010-1389-6**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue anglaise CBXT-TV Edmonton.

La titulaire propose d'ajouter un nouvel émetteur numérique afin de desservir la région d'Edmonton.

Le nouvel émetteur serait exploité au canal 42 avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 94 110 watts (PAR maximale de 131 710 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 233,1 mètres).

Le Conseil note que cette demande n'est pas conforme à l'*Avis n° SMBR-006-08 — Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie. La titulaire propose d'utiliser le canal 42 au lieu du canal qui lui est alloué (canal 11).

Le Conseil note également que cette demande aurait une incidence sur la population dans la zone régionale de desserte. La population diminuerait de 6,35 % (de 1 161 826 personnes à 1 088 022).

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1K9  
Télécopieur : 613-288-6257  
Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

10062, 102e Avenue Nord-Ouest  
Bureau 123, Centre municipal Edmonton Est  
Edmonton (Alberta)

## **Participation du public**

### **Date limite d'interventions**

**26 octobre 2010**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'aviser pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas déposée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

Les paragraphes du document devraient être numérotés. Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs interventions.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles/La demande est disponible en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes interventions sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes interventions soumise sera accessible à partir de cette liste. On peut y accéder en sélectionnant « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes/cette demande ou bien, sur demande, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

### **Bureaux du Conseil**

Tél. sans frais : 1-877-249-2782  
ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière  
Édifice central  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec)  
J8X 4B1  
Tél. : 819-997-2429  
Télécopieur : 819-994-0218

***Bureaux régionaux***

Place Metropolitan  
99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
B3A 4S5  
Tél. : 902-426-7997  
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec)  
H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est  
Bureau 624  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba)  
R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306  
Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12<sup>e</sup> Avenue  
Bureau 620  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 0M8  
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

858, rue Beatty  
Bureau 290  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 1C1  
Tél. : 604-666-2111  
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général